

**Sportif mais toujours convivial,  
telle est la devise de VTT Passion**

**1. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT**

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

**1.1 Engagements**

1.1.1 A respecter les décisions du directeur de course et des membres de l'organisation (en particulier les signaleurs, le personnel médical et de sécurité et les responsables des PC).

1.1.2 A respecter, le cas échéant, le code de la route sur toutes les épreuves

1.1.3 A respecter l'environnement et les espaces traversés.

1.1.4 A ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place au niveau des ravitaillements.

1.1.5 A être couvert par une ASSURANCE PERSONNELLE accident et responsabilité civile adaptée.

1.1.6 A informer un responsable de l'organisation, ou à téléphoner au PC au 78/18/16 - 95/03/29 ou 79/78/72 en cas d'abandon hors des points prévus à cet effet.

**1.2 Exclusion ou disqualification**

Le concurrent pourra être exclu ou disqualifié pour les motifs suivants :

1.2.1 Le non-respect du règlement, du port du casque rigide ou du parcours balisé,

1.2.2 L'absence de passage aux points de contrôle informatique,

1.2.3 Le non-respect des instructions des organisateurs ou représentants de l'organisation ou du médecin habilité par la Mégarando.

1.3 Tout participant hors délai (dépassement des barrières horaires) sera disqualifié. Il s'engage à la première demande d'un organisateur ou représentant de l'organisation à être pris en charge par les serre-files, ou à suivre un itinéraire plus rapide indiqué

par l'organisation. Le concurrent qui ne respecterait pas ces décisions continuerait sous sa propre responsabilité, et sortirait du dispositif de sécurité.

1.4 Pour les courses chronométrées, le changement de vélo est interdit, et l'assistance mécanique ne peut avoir lieu que sur les zones de ravitaillement. L'organisateur se réserve le droit de ne pas laisser un concurrent prendre le départ si l'état de son vélo n'est pas conforme.

1.5 Les VAE (Vélos à Assistance Electrique) peuvent participer à tous les parcours même ceux chronométrés. Toutefois, ils ne feront pas partie du classement. Les tandems sont également acceptés à condition que les deux pilotes prennent une inscription. Les trottinettes sont autorisées sur tous les parcours sauf celui de la MEGA 60.

1.6 Droit à l'image : L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à la Mégarando et aux médias qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presses, télévisions, internet), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

1.7 Les concurrents s'efforceront de respecter la charte du coureur éco-responsable.

Je m'inscris en ligne par internet.

Je recherche des solutions de covoiturage.

Je privilégie les transports en commun.

Je respecte la faune et la flore locale.

Je ramasse mes déchets et je les trie.

J'utilise les toilettes prévues par l'organisation.

**1.8 ECOCUP :**

Pour respecter la nature l'organisation ne

fournira pas de gobelets sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes les participants devront s'équiper d'un eco-cup individuel.

**2. SÉCURITÉ**

2.1. Le port du casque rigide avec jugulaire attachée pendant toutes les épreuves est obligatoire, toute personne qui ne respecte par ce point sera exclue de l'épreuve.

2.2 Afin de garantir la sécurité de tous les concurrents pour toutes les épreuves, des barrières horaires sont mises en place sur certains circuits. Les représentants de l'organisation se chargent de les faire respecter.

2.3 Par ailleurs les participants devront avoir des chaussures fermées, 1 chambre à air, 2 démonte pneus, 1 pompe et au minimum 2 litres d'eau.

Chaque participant devra passer un point de contrôle sécurité avant le départ. L'organisateur pourra refuser le départ à toute personne n'ayant pas le matériel mentionné aux points 1 et 3 ou, si le VTT utilisé ne lui semble pas dans un état permettant l'accomplissement complet de l'épreuve.

2.4 Les porte-enfants (sièges ou remorques) ne sont pas acceptés sur les épreuves de la Mégarando.

2.5. Il est fortement recommandé de porter des gants, des lunettes et de se munir d'un sifflet et d'une couverture de survie.

2.6. Tout concurrent qui abandonne doit le faire dans la mesure du possible aux emplacements prévus (ravitaillements ou postes de secours). S'il ne peut rejoindre ces points, il doit en informer l'organisation en téléphonant au 78/18/16 - 95/03/29 ou 79/78/72).

2.7. En l'absence d'information sur son abandon, le participant devra prendre en charge financièrement le coût des moyens mis en œuvre pour sa



# REGLEMENT MEGARANDO SAISON 14

## EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY – ENDURO

### VVT C.O



recherche.

2.8. Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler aux autres usagers de la route, le passage d'une épreuve VTT, et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut traverser sans danger la zone protégée.

2.9 MEGA ENDURO :

Équipement obligatoire : casque, genouillères, dorsale, gants

2.10 MEGA NOCTURNE :

Eclairage avant et arrière obligatoire.

### 3. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

1. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

2. L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou d'équipements individuels.

3. L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

4. Toute personne qui prendrait le départ après les serre-files, ou qui se rendrait sur les parcours sans autorisation des organisateurs, n'est pas couverte par l'organisation de La Mégarando.

### 4. ORGANISATION DES ÉPREUVES

4.1 Organisation et Litiges

4.1.1 Le comité organisateur et les commissaires sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires des MEGA 60 et MEGA 45 ne seront pas autorisés à prendre le départ sur ces courses.

4.1.2 Réclamations et Litiges

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation faite par écrit sera accompagnée d'un chèque de caution de 3.000 XPF.

Tout point litigieux sera tranché par le jury de course composé comme suit:

- Directeur de course
- Présidente de l'association VTT Passion
- Responsable des parcours
- Juge de départ et d'arrivée

4.2 Circuits, contrôles et modifications de tracé :

Des contrôles de passage pourront être établis sur les parcours.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ayant abandonné doivent le signaler au poste de secours ou de ravitaillement le plus proche s'ils sont capables de l'atteindre ou faire signaler leur abandon par un autre participant.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera immédiatement mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal dans l'optique d'obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors-course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

### 5. PARTICIPATION

5.1 Licences et protection de la santé des participants

Tous les participants n'ayant pas une licence FFC ou FFTRI valide, et prenant part à un parcours chronométré devront impérativement fournir un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du VTT en compétition.

Les participants ont connaissance des points suivants :

- aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

- aucune décharge ne sera acceptée.
- une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs. De plus les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte sur le parcours de la MEGA 16.

Les participants aux parcours non chronométrés s'engagent à être en possession d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du VTT en randonnée.

5.2 Catégories relatives au classement sur les parcours chronométrés :

#### 5.2.1 Mega16, Mega 25, Mega 60 :

Les participants (hommes et femmes) seront classés et récompensés selon les catégories suivantes :

- Minimes (H et F) : les 3 premiers
- Cadets (H et F) : les 3 premiers
- Juniors (H et F) : les 3 premiers
- Seniors H (19 à 39 ans) : les 3 premiers
- Master 1 H (40 à 49 ans) : les 3 premiers
- Master 2 H (50 ans et +) : les 3 premiers
- Féminines (plus de 18 ans) : les 3 premières
- Général les 3 premiers.

#### 5.2.2 Mega 45 :

- Scratch (H et F), les trois premiers.
- 5.3 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants au sein des catégories.

#### 5.2.3 Mega Enduro

Les participants (hommes et femmes) seront classés et récompensés selon les catégories suivantes :

- Cadets (H et F) : les 3 premiers
- Juniors, seniors, Master1, Master2 (H et F) : les 3 premiers

#### 5.2.3 Mega CO

Les participants (hommes et femmes) seront classés et récompensés selon les catégories suivantes :

- Scratch débutant, les trois premiers.
- Scratch confirmé, les trois premiers.

5.3 Pour être valide un classement devra compter au minimum 3 concurrents par catégories.

### 6. INSCRIPTIONS

6.1 Modes d'Inscription

Les inscriptions sont effectuées uniquement par Internet, depuis le site



# REGLEMENT MEGARANDO SAISON 14

## EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY – ENDURO

### VVT C.O



[www.megarando.nc](http://www.megarando.nc) à partir du 30 juin 2017

Les inscriptions prendront fin le **lundi 21 août 2015 minuit**, sans exception pour tous les parcours.

Le règlement des droits s'effectue par carte bancaire, chèque, ou espèces (bien préciser au dos du chèque ou lors du versement des espèces, le nom de la ou des personnes inscrites), le lieu du dépôt du paiement est précisé sur le site internet.

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

Le montant de l'inscription comprend le ravitaillement sur les différents points des parcours, une boisson fraîche à l'arrivée pour chaque participant.

#### 7. MARQUES DE COURSE

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon, obligatoire en compétition comme en randonnée.

Les plaques seront fournies par l'organisateur.

Ces plaques pourront être retirées sur le site des boucles de Tina aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 23 août de 17h à 19h
- Jeudi 24 août de 17h à 19 h
- Vendredi 25 août de 16h à 19 h

Aucune plaque ne pourra être retirée sur site.

#### 8. L'ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET LES VÉRIFICATIONS AVANT LE DÉPART

L'accueil des concurrents se déroulera :  
8.1 Mega 13 et Mega 25 : à partir de 9H30 sur le site de départ.

8.2 Mega 45 et Mega 60 : à partir de 5H30 sur le site de départ.

#### 9. MATÉRIEL

Les vélos admis à La Mégarando devront répondre aux normes officielles en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Cependant, l'organisation se réserve le droit de

refuser le départ à toute personne dont le vélo ou l'équipement serait inapproprié ou insuffisant.

#### 10. ZONE DE DÉPART

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

#### 11. HORAIRES ET LIEUX DE DÉPART

11.1 Les horaires de départ sont les suivants :

**MEGAKIDZ** : L'accueil des enfants débutera à 09h00. Les enfants finiront leurs activités à 14h30 et devront être impérativement récupérés à cet horaire par leurs parents.

##### GARDERIE:

Samedi 26/08, l'accueil des enfants débutera à 9h00.

Les enfants devront être récupérés au plus tard à 14h30.

Dimanche 27/08, l'accueil des enfants débutera à 6h30.

Les enfants devront être récupérés au plus tard à 12h00.

##### MEGA 16 CHRONO :

Samedi 26/08/17 : 10h00

##### MEGA 25 CHRONO

Samedi 26/08/17 : 10h00

##### MEGA 16 RANDO :

Samedi 26/08/17 : de 10h10 à 12h00

##### MEGA 25 RANDO

Samedi 26/08/17 : de 10h10 à 12h00

##### MEGA ENDURO

Samedi 26/08/17 : 14h00

##### MEGA NOCTURNE :

Samedi 26/08/17 : 18h00

##### MEGA 60 :

Dimanche 27/08/17 : 7h00

##### MEGA 45 :

Dimanche 27/08/17 : 7h15

##### MEGA VTT CO :

Dimanche 27/08/17 : de 8h00 à 10h00

11.2 Chaque événement de la Mégarando ayant un lieu de départ différent, les participants devront se conformer aux indications données sur internet et signalées sur place par les

bénévoles de l'organisation.

#### 12. LES EPREUVES

Les conditions d'âge pour participer aux différentes épreuves sont les suivantes :

**MEGAKIDZ** : entre 6 et 10 ans.

**GARDERIE** : entre 18 mois et 6 ans.

**MEGA 16 CHRONO** : entre 13 et 14 ans

**MEGA 25 CHRONO** : entre 15 et 18 ans

**MEGA 16 RANDO** : 10ans et plus

**MEGA 25 RANDO** : 14 ans et plus

**MEGA ENDURO** : 16 ans et plus

**MEGA NOCTURNE** : 14 ans et plus

**MEGA 60** : 19 ans et plus

**MEGA 45** : 19 ans et plus

**MEGA VTT CO** : 14 ans et plus

#### 13. RÉPARATION - AIDE EXTÉRIEURE

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur le circuit, les seules motos, quad ou véhicules admis sont ceux de l'organisation.

#### 14. RÉCOMPENSES ET REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu :

Le samedi 26/08 à partir de 16h00.

Le dimanche 27/08 à partir de 13h30.

Ces horaires pourront être modifiés par l'organisation de l'épreuve en fonction des aléas des épreuves.

#### 15. ASSURANCES

##### 1.5.1 Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Mégarando.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

##### 1.5.2 Assurance Accident Individuelle :

Tous les participants à la Mégarando non licenciés, sont couverts par une assurance individuelle prise par



# REGLEMENT MEGARANDO SAISON 14

## EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY – ENDURO

### VVT C.O



l'organisation, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive.

#### 1.5.3 Dommage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur cycle et/ou à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

